



# Synthèse de l'atelier agricole

SCOT DE MAUGES COMMUNAUTE  
2023



## 1. Rappel des objectifs de l'atelier

- Être à l'écoute d'acteurs du monde agricole et rural
- Être en phase avec les enjeux rencontrés sur le terrain
- Enrichir qualitativement le diagnostic agricole
- Nourrir les futures orientations du SCOT

## 2. Séquences des 03 et 17 mars 2023

- La première séquence à travers un travail collaboratif visait à favoriser, structurer et prioriser les échanges sur les principaux enjeux agricoles à l'horizon 10 - 20 ans qui pourront être traités dans le cadre du SCOT.  
29 acteurs du monde rural se sont exprimés : 18 agriculteurs (dont 9 élus) et 11 autres (dont 8 élus)  
Le panel d'acteurs, le temps accordé et la méthode proposée ne permet pas de prétendre à l'exhaustivité dans l'identification des enjeux agricoles. Elle a permis des regards croisés sur l'agriculture et la mise en évidence des enjeux identifiés comme les plus sensibles.
- La deuxième séquence a réuni les mêmes participants à quelques exceptions : 22 agriculteurs (dont 9 élus) et 7 autres acteurs (dont 6 élus)  
L'objectif était d'approfondir le travail en sous-groupes sur 7 enjeux-thématiques clés issus de la première séquence et en prise directe avec les contours d'un SCOT.

## 3. Les principaux enjeux de l'agriculture des Mauges

### 3.1 Dimension économique

- Assurer la fonction nourricière, ADN de l'agriculture Maugeoise
  - Maintenir les potentiels et outils de production
  - Assurer la souveraineté alimentaire du territoire et hors territoire
  - Promouvoir le consommateur local
  - S'adapter aux évolutions de la demande
  - Satisfaire en quantité et en qualité les besoins alimentaires avec des prix rémunérateurs pour les producteurs
  
- Maintenir un maillage d'exploitations et d'actifs agricoles
  - Assurer le renouvellement des générations
  - Favoriser l'installation sur des projets viables et pluriels
  - Faciliter l'accès au foncier et au bâti
  - Préserver des espaces agricoles fonctionnels
  - Améliorer l'attractivité et l'acceptabilité des projets agricoles
  - Assurer les besoins de confortation et d'adaptation des exploitations
  - Maintenir l'emploi agricole sur, en amont et en aval des exploitations
  - Encadrer le devenir des bâtiments agricoles et la question du logement de fonction
  
- Pour une dynamique agricole, pilier du monde rural
  - Favoriser les projets collectifs
  - Maintenir une cohabitation sereine (sentiers de randonnées, circulations des engins agricoles, pratiques agricoles...)
  - Privilégier la concertation, les synergies avec d'autres acteurs

## 3.2 Dimension multifonctionnelle

- Pour une agriculture résiliente
  - Assurer la gestion durable en quantité et en qualité de la ressource en eau
  - Adapter les pratiques agricoles en fonction du changement et des aléas climatiques
  - Développer l'économie circulaire en agriculture
  - Préserver les sols agricoles et leur matière organique, comme puits de carbone
  - Maintenir la biodiversité
  
- L'agriculture, architecte des paysages
  - Préserver un maillage de haie fonctionnel
  - Maintenir l'élevage, gestionnaire du bocage et garant de paysages entretenus et de surfaces en herbe
  
- L'agriculture, productrice d'énergie
  - Privilégier la fonction nourricière et productive à la production d'énergie
  - Favoriser la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments agricoles et leur raccordement aux réseaux
  - Assurer une production agricole principale dans les projets d'agrivoltaïsme
  - Favoriser l'acceptabilité des projets de méthanisation
  - Développer la filière bois-énergie

Globalement, on note un équilibre dans la priorisation des enjeux entre ceux liés à la production alimentaire, le maintien d'actifs agricoles, la contribution à l'identité territoriale et sociale et ceux en lien avec la gestion des ressources et s'inscrivant dans le prolongement de l'acte de production en termes de fonction environnementale, paysagère et énergétique. Cet équilibre repose toutefois sur un socle essentiel constamment réaffirmé : la priorité donnée à la fonction nourricière de l'agriculture. De même, les attentes sociétales et environnementales ne pourront être satisfaites que si la viabilité économique des exploitations agricoles est assurée.

Ainsi, les enjeux agricoles peuvent être regroupés en deux grands ensembles en interaction cherchant le juste équilibre.

Maintenir un maillage d'exploitations agricoles viables dans un tissu rural vivant :

- Assurer la fonction nourricière, ADN de l'agriculture
- Maintenir les actifs, les outils des filières
- Ecrire ensemble l'avenir du territoire

Soutenir une agriculture multifonctionnelle préservant les paysages et l'environnement :

- Gestionnaire des ressources et de l'environnement
- Architecte des paysages
- Productrice d'énergie locale

7 Thématiques clés directement issues du travail en atelier ont fait l'objet d'un approfondissement avec des propositions d'orientations pour le SCOT.



# Devenir du bâti agricole désaffecté

## DEVENIR DU BÂTI AGRICOLE DESAFFECTE

Dans quelles mesures le bâti agricole désaffecté ancien ou contemporain pourrait-il être (ou non) valorisé pour d'autres destinations : habitation, artisanat, commerces... ?

### ORIENTATIONS EN VIGUEUR

*SCOT 2013*

Changement de destination de bâtiments agricoles pour la création d'hébergements touristiques sous réserve :

-intérêt architectural ou patrimonial du bâtiment, desserte par les réseaux

> 100 mètres de bâtiments et installations agricoles susceptibles de générer des nuisances

*CHARTE AGRICULTURE ET URBANISME DU MAINE ET LOIRE 2016 et CDPENAF 49*

Idem SCOT 2013 avec :

- Grille d'analyse multicritères pour encadrer les choix
- Vers l'hébergement touristique et l'habitat
- CDPENAF limite à 1000 m<sup>2</sup> de surface agricole détachée + opposée en zone inondable

RISQUES- MENACES	OPPORTUNITES - INTERETS
Mitige du territoire Conflits avec les intérêts agricoles et nuisances Pénalise la transmission agricole (spéculation), les générations futures d'agriculteurs	Maintien et valorisation du bâti existant Support de production d'énergie Limite l'artificialisation de nouvelles terres et le développement de friches agricoles

### PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS – ELEMENTS DE CADRAGE

Préservation de la structure et vocation agricole à long terme

Intégration des coûts de démolition dès la construction

Accompagnement de la déconstruction, destruction (en particulier bâtiments non aux normes/obsoletés)

Accompagnement soutien installation – transmission des bâtis (appui à une reprise cohérente quand vente totale d'un site d'exploitation)

Autorisation activités liées aux activités agricoles (vente à la ferme...)

Réversibilité du bâtiment agricole (dans les deux sens – baux spécifiques à durée déterminée)

Accompagnement sur le logement de fonction (parcours résidentiel des cédants)



# La biodiversité : Un enjeu agricole

## LA BIODIVERSITE : UN ENJEU AGRICOLE

Quels services l'agriculture peut-elle apporter au maintien de la biodiversité sur le territoire ?  
Quelles actions, outils liés aux activités agricoles pour limiter la perte de biodiversité ?

### ORIENTATIONS EN VIGUEUR

*SCOT 2013 -Loi Climat et Résilience 2022*

- Préservation des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques
- Préservation des haies, zones humides, mares, ...

*CHARTRE AGRICULTURE ET URBANISME DU MAINE ET LOIRE 2016 ...*

- Préservation des sols, des prairies, des cultures : puits carbone
- Préservation du maillage bocager, des boisements
- Maintien des MAEC

RISQUES- MENACES	OPPORTUNITES - INTERETS
<ul style="list-style-type: none"><li>- Eviter la sanctuarisation</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'agriculture a besoin de biodiversité</li><li>- Production de biomasse</li></ul>

### PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS – ELEMENTS DE CADRAGE

Idem SCoT et CA => **favoriser** plus que préserver sur les réservoirs de biodiversité...  
Intégrer haies et arbres (plantation et conduite), zones humides et mares  
Soutenir l'élevage pour l'entretien des coteaux  
Favoriser le stockage du carbone dans le sol





# La gestion quantitative de l'eau

## LA GESTION QUANTITATIVE DE L'EAU

Comment favoriser une gestion durable de la ressource en eau répondant aux différents enjeux dont les enjeux agricoles ?

### ORIENTATIONS EN VIGUEUR

#### SCOT 2013

Permettre les affouillements et exhaussements du sol (réserve d'irrigation) en zone A ou N valorisée par l'agriculture sous réserve des enjeux de protection des zones humides (principe Eviter Réduire Compenser)

#### CHARTRE AGRICULTURE ET URBANISME DU MAINE ET LOIRE 2016

Idem SCOT sur le principe.

Encourager une analyse et un traitement hiérarchisés des zones humides au regard de leur fonctionnalité et biodiversité. Encadrer les aménagements en fonction.

RISQUES- MENACES	OPPORTUNITES - INTERETS
<ul style="list-style-type: none"><li>-Sans accès à l'eau, disparition du modèle maugeois de petites exploitations</li><li>-Baisse de la production alimentaire locale et au-delà</li><li>-Conséquence en cascade sur l'agroalimentaire</li><li>- Sans eau pas de maraichage, pas d'approvisionnement local</li><li>-Complexité réglementaire de la création de réserves et de leur maintien, notamment dans le bassin Hyrome-Aubance</li><li>- Changement de destination des réserves d'irrigation vers le loisir</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Ressource essentielle à préserver par une gestion raisonnée</li></ul>

### PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS – ELEMENTS DE CADRAGE

Incitation, accompagner les exploitations dans une démarche résiliente (pénétration et stockage de l'eau dans le sol avec l'amélioration de la qualité des sols notamment en matière organique, adaptation des méthodes culturales)

Favoriser le stockage de l'eau pour l'ensemble des usages (potable, sécurité civile, milieux aquatiques, économie pour agriculture et industrie)

Engagement dans maintien des zones humides (acquisition foncier ? plutôt par concertation/contractualisation)

Adapter réserves à la topographie (réserve collinaire par ruissellement gravitaire avec approche collective, cf. exemple Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau Bassin Versant Hyrôme) et au cadre de vie

Réutilisation de l'eau en logique d'économie circulaire (eaux stations d'épuration...) en étant vigilant sur le soutien d'étiage en période estivale

Réduire les fuites dans le réseau d'adduction

Sensibilisation à la gestion collective de l'eau



# La production d'énergie en agriculture

## LA PRODUCTION D'ÉNERGIE EN AGRICULTURE

Sous quelles conditions l'agriculture peut-elle être la source ou le support de production d'énergie renouvelable ?

*SCOT 2013*

### ORIENTATIONS EN VIGUEUR

- Les installations de panneaux photovoltaïques au sol ne sont pas admises dans les espaces agricoles productifs. Privilégier les friches urbaines, délaissés d'infrastructures, anciennes carrières ou sites d'enfouissement...
- Développer une filière bois énergie locale
- Développer des projets territoriaux de méthanisation

*CHARTRE AGRICULTURE ET URBANISME DU MAINE ET LOIRE 2016 et CADRE DE REFERENCE CHAMBRE D'AGRICULTURE SUR LE PHOTOVOLTAÏQUE 2021, LOI 10 mars 2023 relative à*

- Méthanisation (idem SCOT 2013)
- Priorité aux installations photovoltaïques en couverture de bâtiment agricole, industriels, commerciaux, entrepôts, parkings, friches industrielles...
- Pas de centrales solaires au sol sauf surfaces ayant définitivement perdu leur vocation agricole (idem SCOT 2013).
- Agrivoltaïsme sous condition de réversibilité et de compatibilité avec une activité agricole principale, significative et durable

RISQUES- MENACES	OPPORTUNITES - INTERETS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Changement de destination des sols agricoles</li> <li>- Accélération de la disparition de l'élevage</li> <li>- Transmission des nouveaux outils, y compris micro-méthanisation</li> <li>- Spéculation sur les terres au profit d'industriels et de promoteurs</li> <li>- En méthanisation, rentabilité négative si pas d'augmentation du prix d'injection</li> <li>- Rigidité législative pour la valorisation des biodéchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le bâti est une ressource d'énergie, comme support</li> <li>- Ressources financières pour le territoire</li> <li>- Agrivoltaïsme en parcs volailles, vignes, vergers sous réserve d'un cadre priorisant l'agriculture</li> <li>- Diminution des gaz à effet de serres par la méthanisation</li> <li>- Développement de mobilités par le bio GNV</li> </ul>

### PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS – ELEMENTS DE CADRAGE

Photovoltaïsme :

Priorité à la couverture des bâtis existants et sols dégradés.

S'appuyer sur la doctrine Chambre d'Agriculture pour l'agrivoltaïsme : écrire un cadre pour assurer la priorité d'une activité agricole principale et durable sous des installations réversibles : privilégier la fonction nourricière des sols en cohérence avec les objectifs PCAET

Privilégier l'agroforesterie dans les parcs volailles

Poursuivre le développement de la filière bois-énergie (plantation, entretien, valorisation des haies)

Méthanisation :

Soutien au gaz renouvelable (prix indexé)

Utilisation des fauches des bords de route et des délaissés des voies communales

Assouplir la réglementation sur les biodéchets

Capoter la valorisation des énergies au profit du territoire et création d'un fonds d'investissement pour les porteurs de projets



Maintenir une  
cohabitation  
sereine sur un  
territoire en  
mutation

## Maintenir une cohabitation sereine sur un territoire en mutation

Comment concilier les différents usages de l'espace rural et permettre un dialogue constructif entre usagers ?

### ORIENTATIONS EN VIGUEUR

#### SCOT 2013

- Encourager à la mise en place de « charte de convivialité » remises aux nouveaux titulaires de PC
- Maintenir des espaces tampons entre habitations tiers et constructions agricoles

#### CHARTE AGRICULTURE ET URBANISME DU MAINE ET LOIRE 2016

- La concertation, clef de réussite des projets : sentiers de randonnées, méthanisation, circulations agricoles, fermes ouvertes...
- Maintien d'espaces tampons entre tiers, constructions et activités agricoles
- Limiter le mitage et les interfaces

RISQUES- MENACES	OPPORTUNITES - INTERETS
<ul style="list-style-type: none"><li>- Non-respect des propriétés privées, promeneurs, randonneurs...</li><li>- Méconnaissance des usages agricoles par les nouveaux habitants</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Créer du lien social, cohabitation culturelle</li><li>- Créer des besoins d'une clientèle locale</li></ul>

### PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS – ELEMENTS DE CADRAGE

Adapter pratiques agricoles à côté des habitations

Communication, charte Beaupréau avec accueil des nouveaux arrivants, panneau à proximité des sentiers et entrée des communes, avec les notaires pour viser néo-ruraux, visite des exploitations, besoins alimentaires

Identification des chemins de randonnée sans les démultiplier

Travailler avec les notaires pour sensibiliser lors de l'achat de biens en zone agricole

Magasins de vente des exploitants (en lien avec devenir des bâtiments désaffectés)

Visites d'exploitations

Sensibiliser les nouveaux habitants sur les besoins alimentaires



Pour des paysages  
vivants

## Pour des paysages vivants

Comment favoriser le maintien d'un paysage rural, reflet de l'identité du territoire, source de biodiversité, cadre de vie et de travail ?

### ORIENTATIONS EN VIGUEUR

#### SCOT 2013

- Préservation du maillage bocager sans mettre sous cloche le paysage
- Priorité aux haies stratégiques au regard de leur fonction écologique (anti-érosives, biodiversité, épurative...)
- Eviter la fermeture de certains espaces, enrichissement de coteaux
- Protection des boisements intégrant leur dimension économique

#### CHARTRE AGRICULTURE ET URBANISME DU MAINE ET LOIRE 2016

- Favoriser, dans la concertation, le recours à des outils de préservation des éléments paysagers qui permettent de maîtriser un patrimoine vivant qui n'a pas vocation à être figé.
- Privilégier la protection des haies stratégiques à une surprotection de l'ensemble des éléments paysagers
- Concilier préservation de l'environnement et développement territorial

RISQUES- MENACES	OPPORTUNITES - INTERETS
<ul style="list-style-type: none"><li>- Disparition de l'élevage</li><li>- Fermeture de certains espaces</li><li>- Modification de la biodiversité</li><li>- Production de cultures de vente ou énergétique</li><li>- Perte de relation avec le vivant</li><li>- Administration excessive</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Valorisation du bois</li></ul>

### PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS – ELEMENTS DE CADRAGE

Idem SCOT

Avec inventaire de l'intérêt faunistique et floristique des haies pour compensation cohérente des arrachages

Harmonisation dans les entretiens des haies sur les voies (fils, fibres, saisonnalité...)

Mise en cohérence des interventions

Installation et soutien dans secteurs difficiles (coteaux, vallées...)

Protection des boisements intégrant leur fonction économique

Valorisation au profit de la filière bois énergie





# La préservation des potentiels de production

## La préservation des potentiels de production

Quels outils, actions au service du maintien d'espaces agricoles productifs ? Quelle nature de foncier agricole, quel espace agricole préserver en priorité de l'urbanisation ?

### ORIENTATIONS EN VIGUEUR

#### SCOT 2013

- Diminution de l'étalement urbain et de la consommation de terres agricoles
- Prise en compte des enjeux agricoles dans les choix d'urbanisation : diagnostic, bilan
- Limitation du mitage

*CHARTRE AGRICULTURE ET URBANISME DU MAINE ET LOIRE 2016, Loi d'orientation agricole 1999, Loi Climat et Résilience 2022*

- Diagnostic agricole multicritères avec hiérarchisation des enjeux
- Zone Agricole Protégée
- Renouveau et maîtrise de l'étalement urbain, sobriété foncière

RISQUES- MENACES	OPPORTUNITES - INTERETS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le changement climatique peut altérer le potentiel de production</li> <li>- Sous exploitation de certains secteurs, enrichissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressource essentielle à préserver</li> </ul>

### PROPOSITIONS D'ORIENTATIONS – ELEMENTS DE CADRAGE

Faire appliquer l'usage agricole des bâtiments autorisés  
 Ne pas changer trop vite leur destination après arrêt d'activités agricoles  
 Zone Agricole Protégée  
 Gestion foncière commune des coteaux pour des aires de pâturage d'intérêt (unité 50-100ha, éviter coupures par pâturage de loisirs et sentiers de randonnées)  
 Maillage bocager nécessaire face à sécheresse (plantation actuelle efficace vers 2050-2080)  
 Protection des espaces productifs agricoles avec visée alimentaire (intégrer amont/aval)  
 Eviter le mitage des espaces agricoles  
 Se préserver de projets alibi agrivoltaïques  
 Accès à l'eau en gestion raisonnée